

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2025**N°25-VII**

Le mercredi 2 avril 2025 à 17h42, le Comité syndical de l'Établissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 27 mars 2025 par Monsieur Joël GULLON, Président, à l'INP-ENSE3 à GRENOBLE.

Nombre de membres en exercice :	30
Nombre de membres présents :	21
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre d'entités territoriales présentes :	7
Nombre de voix :	7 244,52
Secrétaire de séance :	Laurent THOVISTE

PRESENTS

Coralie BOURDELAIN, Albert BUISSON, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Gilbert CHAMPON, Jean-François CLAPPAZ, Jean-Luc CORBET, Jean-Claude DARLET, Claude DIDIER, Jérôme FAUCONNIER, Vincent FRISTOT, Anne GERIN, Joël GULLON, Julien LORENTZ, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Nadine REUX, Laurent THOVISTE, Roger VALTAT, Béatrice VIAL

SUPLEANT PRESENT :

François OLLEON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Florent CHOLAT à Philippe CARDIN
Dominique PALLIER Roger VALTAT

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2024

Sur présentation de Philippe CARDIN, qui préside le Comité syndical pour cette délibération, Monsieur Joël GULLON, Président, s'étant retiré lors du vote.

Conformément au Compte de Gestion 2024, présenté par la Trésorière payeuse départementale, le Compte Administratif de l'exercice 2024 fait apparaître les résultats de clôture 2024 suivants, tenant compte des résultats de clôture de l'exercice antérieur :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chap.	Dépenses de fonctionnement	CA 2024
011	Charges à caractère général	120 667,05
012	Charges de personnel	467 367,55
65	Autres charges de gestion courante	117 760,19
042	Ecritures d'ordre	12 882,25
	TOTAL DEPENSES	718 677,04

Recettes :

Chap.	Recettes de fonctionnement	CA 2024
002	Excédent reporté	325 868,74
	Contribution Grenoble Alpes Métropole	429 696,07
	Contributions autres collectivités	327 768,49
77	Produits exceptionnels	1 608,23
75	Autres produits de gestion courante	5 460,66
042	Opérations d'ordre	
	TOTAL RECETTES	1 090 402,19

Section d'investissement

Dépenses

Chap.	Dépenses d'investissement	CA 2024
20/21	Immobilisations incorporelles/incorporelles	2 104,93
275	Autres	131,00
	TOTAL DEPENSES	2 235,93
202	Restes à réaliser	24 486,27

Recettes :

Chap.	Recettes d'investissement	CA 2024
001	Excédent	25 854,45
10	FCTVA/Autres	858,25
13	Subvention	59 040,00
040	Opérations d'ordre/amortissements	12 882,25
	TOTAL RECETTES	99 134,95

Constate la stricte concordance entre le Compte Administratif 2024 et le Compte de Gestion 2024 établi par la comptable des finances publiques.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses pour un montant de 24 486,27€

Résultats d'exécution

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réalisées en 2024	718 677,04	2 235,93
Recettes réalisées en 2024	1 090 402,19	99 134,95
Résultat de clôture 2024	371 725,15	96 899,02

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Approuve le Compte Administratif 2024 de l'Etablissement Public du SCoT

Vote à l'unanimité

Fait à Grenoble, le 2 avril 2025

Le Président de séance



Philippe CARDIN

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025



ID : 038-253804314-20250402-DEL_25_VII-BF